

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

États financiers

31 mars 2023

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

États financiers
31 mars 2023

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Annexes	15



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **L'ÉQUIPE ENTREPRISE** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits d'aliments préparés et de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de la vente d'aliments préparés et de dons, à l'excédent des produits par rapport aux charges, à l'actif et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

600-50, boulevard Crémazie Ouest
Montréal (Québec) H2P 2T3

300-20865, chemin de la Côte Nord
Boisbriand (Québec) J7E 4H5

201-515, rue Leclerc
Repentigny (Québec) J6A 8G9

4080-5005, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0N5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

508-3080, boulevard Le Carrefour
Laval (Québec) H7T 2R5

102-476, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Donon (Québec) J7V 2N6



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

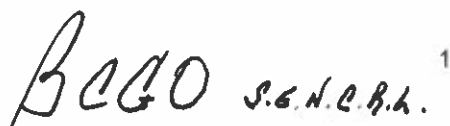
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Montréal
Le 15 juin 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A131696

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Résultats

Exercice clos le 31 mars

2023

2022

PRODUITS

Subventions (annexe A)	296 676 \$	247 741 \$
Autres produits (annexe B)	224 531	199 343
	521 207	447 084

CHARGES

Salaires et charges sociales	347 050	269 588
Coût des aliments préparés vendus	97 736	78 073
Allocations de fréquentation	12 656	15 684
Loyer	28 335	26 763
Acquisition, entretien et réparations des immobilisations corporelles (note 6)	21 421	12 059
Location d'équipement	2 941	2 941
Coût du projet « PME Montréal »	-	2 204
Frais de bureau	16 328	13 370
Assurances	3 852	3 701
Télécommunications	2 883	3 029
Poste	225	319
Publicité	2 320	-
Frais d'adhésion - vie associative	1 098	770
Déplacements	269	226
Formation	2 933	944
Honoraires professionnels	5 044	4 343
Frais bancaires	547	480
	545 638	434 494

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

(24 431) \$ 12 590 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 mars


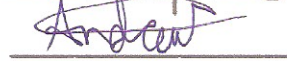
	Affecté d'origine interne	Non affecté	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	128 966 \$	26 132 \$	155 098 \$	142 508 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	(24 431)	(24 431)	12 590
Affectations d'origine interne (note 3)	(38 868)	38 868	-	-
SOLDE À LA FIN	90 098 \$	40 569 \$	130 667 \$	155 098 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Bilan Au 31 mars	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	31 986 \$	73 668 \$
Placement (note 4)	86 480	85 086
Débiteurs (note 5)	16 635	8 950
Stocks	16 686	8 392
Frais payés d'avance	5 850	5 624
	157 637 \$	181 720 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	26 970 \$	26 622 \$
ACTIF NET		
AFFECTÉ D'ORIGINE INTERNE	90 098	128 966
NON AFFECTÉ	40 569	26 132
	130 667	155 098
	157 637 \$	181 720 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

 , administrateur Teresa Pampena, Présidente - CA
 , administrateur Christian Andrew Marco, Secrétaire-trésorier, CA

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars	2023	2022
FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(24 431) \$	12 590 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 9)	(15 857)	(1 212)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(40 288)	11 378
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	158 754	147 376
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	118 466 \$	158 754 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	31 986 \$	73 668 \$
Placement	86 480	85 086
	118 466 \$	158 754 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2023

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté d'impôt. L'organisme offre des programmes favorisant l'insertion sociale de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, et ce, dans un milieu aidant et valorisant.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes jugées particulièrement importantes pour l'organisme sont décrites ci-dessous.

Estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des hypothèses et établisse des estimations qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés dans l'actif et le passif et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent aux soldes en caisse et aux placements très liquides ou échéant dans un délai de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. En cas d'une reprise de valeur des stocks suite à une dépréciation, l'organisme annule la provision pour dépréciation prise antérieurement et augmente ainsi la valeur comptable afin de ramener ces stocks à leur valeur de réalisation nette, sans toutefois excéder le coût initial. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

L'organisme comptabilise en charges les immobilisations corporelles au moment de leur acquisition. Ce choix est conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif lorsque les produits sont inférieurs à un montant prescrit.

Apports reçus sous forme de services

Étant donné la nature de l'organisme, celui-ci reçoit des apports sous forme de bénévolat. Ces apports n'ont pas été comptabilisés dans les produits de l'organisme puisqu'il n'a pas été possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, y compris les instruments financiers suivants, acquis ou pris en charge dans une opération entre apparentés : les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif ou dont les données d'entrée pour la détermination de la juste valeur sont observables, et les dérivés. Cependant, les instruments financiers, autres que ceux mentionnés ci-dessus, résultant d'opérations entre apparentés réalisées hors du cours normal des activités, sont habituellement évalués au coût, le coût dépendra du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Les instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés réalisées dans le cours normal des activités, ou dans certaines circonstances, résultant d'opérations réalisées hors du cours normal des activités, sont évaluées à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du placement, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus et des salaires et vacances courus.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Dépréciation

À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications de perte de valeur des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications de perte de valeur, l'actif financier est déprécié au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux du marché courant si on conserve l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette estimative de l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette des garanties connexes.

Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. Lorsque la moins-value comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur, cette reprise de valeur est également comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise les coûts de transaction aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas où les instruments financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement au coût au coût après amortissement sont ajoutés aux actifs financiers ou déduits des passifs financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2023

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en mai 2010, un montant de 95 000 \$ a été affecté dans le but de constituer une réserve pour approximativement trois mois d'exploitation.

De plus, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en mai 2013, un montant de 15 000 \$ a été affecté dans le but de faire l'acquisition d'équipement. Depuis, l'organisme a investi 13 034 \$ en immobilisations corporelles, réduisant ainsi le solde du montant affecté à l'acquisition d'équipement à 1 966 \$.

En mai 2018, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, un montant additionnel de 7 000 \$ a été affecté dans le but de faire l'acquisition d'équipement.

En mars 2022, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, un montant additionnel de 25 000 \$ a été affecté dans le but de faire l'acquisition de nouveaux équipements.

En juin 2022, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, un montant de 26 132 \$ a été affecté à un projet de planification stratégique.

Finalement, en vertu d'une résolution du conseil d'administration en novembre 2022, un montant de 38 868 \$ et de 26 132 \$ ont été désaffectés de la réserve d'exploitation et d'acquisition d'équipement, respectivement.

Au 31 mars, les affectations d'origine interne sont les suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Réserve d'exploitation	56 132 \$	95 000 \$
Acquisition d'équipement	33 966	33 966
	<u>90 098 \$</u>	<u>128 966 \$</u>

4. PLACEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Compte Placement Affaires, 2,4 % (0,25 % en 2022)	<u>86 480 \$</u>	<u>85 086 \$</u>

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2023

5. DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Clients	8 508 \$	3 421 \$
Subventions	4 782	600
Taxes à la consommation	3 345	4 929
	<u>16 635 \$</u>	<u>8 950 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges au moment de leur acquisition. Elles se composent principalement d'équipement pour la cuisine, d'équipement informatique et d'améliorations locatives. Le montant des acquisitions comptabilisées en charges au poste « Acquisition, entretien et réparations des immobilisations corporelles » au cours de l'exercice est de 11 042 \$ (5 845 \$ en 2022).

7. CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs et frais courus	3 558 \$	3 867 \$
Salaires et vacances courus	17 385	16 665
Sommes à remettre à l'État	6 027	6 090
	<u>26 970 \$</u>	<u>26 622 \$</u>

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements de l'organisme en vertu d'un bail pour ses locaux échéant en octobre 2026 totalisent 105 604 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2024	29 471 \$
2025	29 471 \$
2026	29 471 \$
2027	17 191 \$

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2023

9. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Débiteurs	(7 685) \$	(448) \$
Stocks	(8 294)	3 843
Frais payés d'avance	(226)	(152)
Créditeurs	348	(4 455)
	<u>(15 857) \$</u>	<u>(1 212) \$</u>

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisme subisse une perte lorsque l'autre partie à un instrument financier manque à ses obligations. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en ce qui concerne les débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et établit une provision pour perte éventuelle lorsqu'il existe des indications que l'actif financier a subi une perte de valeur. Environ 70 % (70 % en 2022) des produits ont été réalisés avec un organisme et le solde à recevoir de ce client représente 95 % (100 % en 2022) des comptes clients. Ce client respecte habituellement les politiques de crédit qui lui sont accordées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition de l'organisme à ce risque correspond aux créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'État.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Annexes

Exercice clos le 31 mars

2023

2022

ANNEXE A

SUBVENTIONS

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal - Programme de soutien aux organismes communautaires	258 390 \$	242 041 \$
Ministère de Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Contrat d'intégration	20 949	-
Ministère de Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Programme d'aide et d'accompagnement social - Action	7 650	5 700
Ministère de Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Ville de Montréal	4 272	-
Emploi été Canada	5 415	-
	296 676 \$	247 741 \$

ANNEXE B

AUTRES PRODUITS

Vente d'aliments préparés	145 245 \$	115 130 \$
Dons - Partage - Action	38 000	38 850
Dons - Fondation Écho	25 000	31 250
Dons - Fondation J.A. DeSève	10 000	10 000
Dons - Divers	4 892	3 934
Intérêts sur actifs financiers au coût amorti	1 394	179
	224 531 \$	199 343 \$